Décision n° 2020-0663
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 17 juin 2020
modifiant les autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret du 13 octobre 1994 relatif aux radiocommunications intéressant la circulation des aéronefs ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision, incluant l'accord de la direction générale de l'aviation civile pour l'utilisation des fréquences concernées ;

Décide :

Article 1. Les entités citées dans l'annexe à la présente décision sont autorisées à modifier leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

Article 2. La présente décision ne modifie pas la date de fin de l'autorisation d'utilisation de fréquences fixée par la décision initiale.

Article 3. Au moins quatre mois avant la date de son expiration, seront notifiés aux titulaires les conditions de leur renouvellement ou les motifs d'un éventuel refus de renouvellement.

Article 4. La présente décision ne dispense pas de la délivrance d'autres autorisations requises pour la mise en place et l'exploitation des liaisons, notamment de l'accord mentionné à l'article R. 20-44-11 (5°) du CPCE, ainsi que de l'accord de la coordination internationale des fréquences aux frontières mentionné à l'article R. 20-44-11 (8°) du CPCE.

Article 5. Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié susvisé.

Article 6. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 17 juin 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-0663
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 17 juin 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
199100237	PARC NATIONAL DE PORT CROS	83 HYERES	4 VHF
199101549	SOC ECONOMIE MIXTE DES BAUGES	73 AILLON-LE-JEUNE	8 VHF
199110707	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE	31 TOULOUSE	4 VHF
199403967	SIEGFRIED ST. VULBAS SAS	01 SAINT-VULBAS	3 UHF
199501898	COMMUNE DE BELFORT	90 BELFORT	4 UHF
199601479	PSA AUTOMOBILES SA	25 SOCHAUX	6 UHF
199601641	SOC REUNION PRODUITS PETROLIERS	97 LE PORT	3 UHF
199701326	DOW FRANCE	67 LAUTERBOURG	8 UHF
200301800	COMMUNE DE VIDAUBAN	83 VIDAUBAN	2 VHF
200400558	UNIVERSITE D'ANGERS	49 ANGERS	3 UHF
200500408	ELECTRICITE DE FRANCE	01 SAINT-VULBAS	3 UHF
200501033	SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST	67 NORDHOUSE	1 UHF
200601754	TRANS-LANDES	40 SAINT-PAUL-LES-DAX	2 VHF
200800617	REGIE REMONTEES MECANIQUES CHAMROUSSE	38 CHAMROUSSE	11 VHF
200801492	PARC NATIONAL DE PORT CROS	83 LA-CROIX-VALMER	2 VHF
201400364	GROUPE MEAC S.A.S.	55 VOID-VACON	2 UHF
201500757	MONSANTO SAS	11 TREBES	9 UHF
201700779	SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE	92 CLICHY	10 UHF
201700885	PIGEON TERRASSEMENT	35 LOUVIGNE-DE-BAIS	2 UHF

Annexe à la décision n° 2020-0663
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 17 juin 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201900238	PARIS-OUEST CONSTRUCTION	94 THIAIS	3 UHF
201900889	BREZILLON	93 SAINT-DENIS	3 UHF
201900979	EIFFAGE CONSTRUCTION SUD-EST	13 MARSEILLE 13	6 UHF
201901260	DIR INTERREG DES SERV PENITENTIAIRES RENNES - GRAND-OUEST	76 ROUEN	8 UHF
202000346	SERIS SECURITY	58 VARENNES-VAUZELLES	1 UHF
202000571	BOUYGUES CONSTRUCTION MATERIEL	75 PARIS 17	1 UHF